

Doccle simplifie désormais aussi l'administration des indépendants.

GRATUIT
Accès au réseau
Peppol



Préparez votre entreprise à la législation sur la facturation électronique : enregistrez gratuitement votre entreprise sur Peppol.

En tant qu'indépendant, l'administration et la facturation sont souvent une corvée nécessaire qui prennent du temps et provoquent des soucis. Doccle aide les entrepreneurs indépendants à simplifier leur gestion administrative, afin qu'ils puissent se concentrer sur ce qui compte vraiment ou ce qu'ils aiment faire.

Bientôt, toutes les entreprises belges, grandes ou petites, devront envoyer leurs factures entre entreprises via le réseau électronique Peppol. Une nouvelle obligation qui implique une adaptation de vos méthodes de travail actuelles.

Doccle vous offre maintenant un accès gratuit à ce réseau Peppol : aucune application complexe supplémentaire n'est nécessaire, ni d'adaptation de votre méthode de facturation actuelle.

Enregistrez votre entreprise sur Peppol gratuitement



Ou cliquez ici

Qu'est-ce que Peppol ?

À partir de 2026, il sera légalement obligatoire d'envoyer les factures entre entreprises de manière électronique via Peppol, un réseau européen. Ce réseau permet de transmettre les factures de manière sécurisée et structurée, ce qui facilite leur traitement automatique et rend les entreprises plus efficaces.

Toutes les entreprises belges sont concernées par cette législation et doivent s'enregistrer sur le réseau Peppol :

- ✓ Pour pouvoir recevoir des factures
- ✓ Pour pouvoir envoyer des factures à d'autres entreprises

Doccle vous propose désormais une inscription gratuite au réseau Peppol.

En tant qu'entrepreneur indépendant, vous pouvez enregistrer votre entreprise sur Peppol via votre compte Doccle. Cela vous donne accès au réseau Peppol et vous permet déjà de recevoir toutes les factures envoyées via Peppol directement dans votre compte Doccle. Ainsi, vous regroupez toutes vos factures d'entreprise de manière sécurisée en un seul endroit.

Toutes vos factures reçues et preuves de paiement peuvent être transmises automatiquement à votre comptable ou logiciel de comptabilité pour un traitement ultérieur. Doccle est par ailleurs compatible avec tous les logiciels de comptabilité.

En 2025, vous pourrez également envoyer vos factures via Peppol depuis votre compte Doccle.

Pourquoi choisir Doccle pour la facturation électronique via Peppol ?

- **Aucun logiciel** ou application **supplémentaire** requis
- **Compatible** avec tous les logiciels de comptabilité
- Toutes vos factures regroupées **en un seul endroit**
- Transmission automatique vers le **comptable/logiciel** de comptabilité
- Compte Doccle **gratuit** et inscription gratuite à Peppol
- **Envoi de factures** possible dès 2025
- Simple et **aucune modification** de votre méthode de facturation actuelle

Et aussi pour :

- Scanner des tickets de caisse et preuves de paiement
- Payer en toute sécurité et facilement
- Une application mobile pratique
- Archivé automatiquement pour toujours

Doccle vous aide dans votre gestion administrative, vous fait gagner du temps et vous permet de vous concentrer sur ce que vous aimez faire.



Comment commencer ?

Scannez le code QR au recto ou suivez ces étapes :

1

Connectez-vous à votre compte Doccle existant. Si vous n'en avez pas encore, créez un compte **gratuit** via **doccle.be** ou **l'appli**.

2

Sur la page d'accueil, à droite, vous trouverez une carte concernant Peppol. **Cliquez et suivez les instructions.**

3

Une fois enregistré, vous recevrez toutes vos factures envoyées via Peppol **dans votre compte Doccle.**

Découvrez également l'application mobile Doccle. Téléchargez-la maintenant !

